

Lynchage de Champigny: le syndicat patriote France Police proteste contre la censure de France 2 ...

écrit par Olivia Blanche | 2 janvier 2018



France 2 a eu des vapeurs hier soir au 20 h : les journalistes aux ordres n'ont pas publié la vidéo du lynchage de la policière.

C'est la jurisprudence des plumitifs :

- Victimiser les voyous (Adama Traoré etc), c'est bien ...
- Montrer la violence des banlieues immigrées contre la police, c'est mal ...

Protestation d'un syndicat patriote, relayée par Gilbert Collard:

Gilbert Collard, publie sur Tweeter, le message de France Police adressé au CSA, pour protester contre le traitement partial de la vidéo montrant l'agression des policiers.

« Monsieur Le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel,

Lors du 20h du 1er janvier 2018 sur France 2, la rédaction a

décidé de ne pas diffuser la vidéo montrant nos collègues se faisant lyncher à Champigny-sur-Marne dans la nuit de la Saint-Sylvestre.

Le syndicat France Police – Policiers en colère considère le choix de la chaîne de service public comme étant contraire à la déontologie de cette profession.

La non-diffusion de cette vidéo est de nature à tromper l'opinion publique en minimisant la gravité des faits et la réalité de la violence subie quotidiennement par nos collègues ; le poids des mots et le choc du son et des images.

Monsieur Le Président Schrameck, j'attire votre attention sur l'iniquité de traitement entre l'affaire de Champigny-sur-Marne et l'affaire dite « Théo » dans laquelle une vidéo supposée montrer des violences commises par des policiers sur un jeune de banlieue issu de l'immigration a été diffusée sans aucune précaution ni prudence par toutes les rédactions, y compris France 2.

L'argument fallacieux qu'utilisera probablement la rédaction de France 2 pour justifier son choix de censure de cette vidéo, sera de dire sa volonté de ne pas encourager les violences contre les policiers en montrant de telles images.

Or, cet argument ne résiste pas à l'examen. Pour comprendre notre société, si l'opinion publique a besoin de voir la vidéo de l'interpellation musclée de « Théo », elle a tout autant besoin de voir la réalité du lynchage de nos collègues par le son et l'image pour comprendre la problématique sécuritaire à laquelle est confrontée notre Nation.

C'est pourquoi France Police – Policiers en colère dépose plainte auprès du CSA contre France 2 pour cette censure de nature à désinformer l'opinion publique.

Recevez, Monsieur Le Président Schrameck, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

**Michel Thooris, secrétaire général de France Police –
Policiers en colère ».**